

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 décembre 2019**DÉLIBÉRATION n°2019-76**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 décembre 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 06 décembre 2019.

Point de l'ordre du jour :

3.3. Propositions de la commission des moyens du 6 décembre 2019

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 6 décembre 2019,

Exposé de la décision :

En plus du budget rectificatif 2019 n°2, du budget initial 2020, la commission des moyens a examiné trois autres points devant être approuvés par le conseil d'administration.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des modifications de l'astreinte de l'animalerie ;
- approbation de la prise en charge partielle de tests de maîtrise de l'anglais ;
- approbation de la rémunération des membres du jury de sélection à l'entrée en DE-IPA ayant le statut de libéraux.

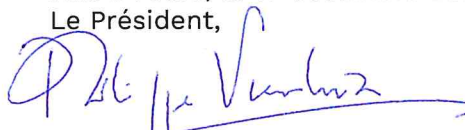
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions :	0
Votes exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

Pièces jointes :

- Compte rendu de la commission des moyens du 6 décembre 2019 et pièces relatives aux points soumis à approbation

Fait à Tours, le 17 décembre 2019
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

20 DEC. 2019

Transmise au recteur le :

20 DEC. 2019

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 06 DECEMBRE 2019

C.A. DU 16 DECEMBRE 2019

PRESENT(E)S : Mesdames et Messieurs: Yves RAINGEAUD, Sandrine DALLET-CHOISY, Marie-Laure GELY, Emmanuel NERON, Patrick LAFFEZ, Christine GEORGELIN, Bruno BOISSAVIT, Théodora ANGOULVANT, Jean-Paul CHEMLA, Fabrice NORMAND, Véronique MAUPOIL-DAVID.

PRESENT(E)S A TITRE CONSULTATIF : Mesdames et Messieurs : Corinne MANSON, VP CA, Présidente, Pierre GABETTE, DGS, Philippe DAILLOUX, D.A.F, Frédérique LE BRIS, responsable du pôle budget, Marc LE BRIS, DSI.

EXCUSE(E)S : Mesdames et Messieurs: Éric-Alain ZOUKOUA, Vice –Président chargé des finances, Alexis CHOMMELOUX, Hubert LARDY, VINCENT COFFIN, Nathalie LECLERC, Monica ZAPATA, Christine POIRIER, Clovis TAUBER, François-Olivier TOUATI, Quentin HENNION-IMBAULT.

EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
QUESTIONS DIVERSES	
<p><u>QD1 : Modification de l'indemnité d'astreinte de l'animalerie :</u></p> <p>PJQD1-Note complément tarif astreintes</p> <p>Présentation par Mme De Monte- Montant forfaitaire initial est de 100€ brut/jour (200€/WE). Il est proposé de rémunérer ces interventions à hauteur de 115€ brut/jour (230€/week-end), avec application au 1^{er} janvier 2019.</p> <p><u>QD2 : DRI- Prise en charge partielle de tests de maîtrise de l'anglais par l'établissement :</u></p> <p>Proposition de prise en charge du coût de tests reconnus internationalement de type TOEFL pour les étudiants de l'UT sélectionnés dans le cadre d'une mobilité d'études ; un seul test/étudiant ; plafond à 150€.</p> <p>PJQD2- Note prise en charge partielle test de maîtrise de l'anglais</p> <p><u>QD3 : rémunérations des membres de jury de sélection à l'entrée en DE-IPA, ayant le statut de libéraux :</u></p> <p>-Analyse préalable du dossier du candidat :8€ par candidat ; audition des candidats : 15€/h</p> <p>Estimation du coût 1 468 €</p>	<p>-approbation de la commission selon modalités exposées dans la PJ</p> <p>-approbation de la commission</p> <p>-approbation de la commission</p>

<p>PJQD3 : Note rémunérations des membres de jury de sélection.</p>	
BR2 2019	
<p>Présentation de ce budget d'ajustement rendu obligatoire par des besoins d'investissement en matière de recherche et d'immobilier. Ajustements de recettes, sur la SCSP et la CVEC en fonction des notifications reçues postérieurement au BR 1 et réduction de la masse salariale, compte tenu de la dernière estimation de l'exécution 2019.</p> <p>À l'issue de ce BR2, de réduction globale de dépenses, la situation financière est améliorée conjonctuellement.</p>	<p>– Approbation de la commission.</p>
BI 2020	
<p>La présentation fait ressortir les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sur la construction du BI : SCSP calée sur la pré notification ; Un budget sans régulation de CP, mais des réductions d'AE et de CP en fonctionnement et investissement, pour parvenir à un solde budgétaire correct (-2,486 M€, proche du BI 2019); Pas de dérapage sur les dépenses de personnel (+0,99M€) ; des investissements en baisse (16,55M€) pour s'ajuster aux capacités techniques de réalisation ; Démarrage de 2 opérations immobilières importantes: réhabilitation des Tanneurs et extension E.P.U.. – S'agissant des enjeux de gestion, poursuite d'une globalisation permettant des économies et/ou une meilleure qualité de service : fluides, copieurs, matériels informatiques ; le dialogue de gestion (C.O.M.) avec les composantes. – Présentation par le DSI du nouveau processus de gestion pour le renouvellement du matériel informatique. <p>À l'issue, le DGS indique que l'expérimentation sera menée sur l'année 2020 et qu'un groupe de travail se constituera dès janvier prochain pour élaborer le « contrat de service » entre la DSI et les composantes. Ce document, décrivant les obligations réciproques, doit notamment répondre aux préoccupations exprimées lors de la discussion : réactivité, prise en compte de la spécificité de chaque composante, magasin d'applications.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de la commission, sous réserve du vote d'une motion par le CA, exposant les difficultés financières face à l'accroissement du nombre d'étudiants accueillis et demandant une correction des disparités territoriales dans l'allocation des moyens. – Un nouveau calendrier budgétaire doit être adopté pour 2020 sur proposition d'un groupe de travail ad hoc.

Prochaine réunion le 21 février

Argumentaire régularisation des permanences effectuées par les personnels de la PST Animaleries

- Des **permanences** (= déplacement des personnels sur site) sont effectuées à l'Université depuis l'existence des animaleries Primates (un seul site = Bâtiment M, RDC).
- Lors de la création de la PST Animaleries et le regroupement des personnels (2008), il a été convenu que **l'agent de permanence se déplace sur plusieurs sites** : Animaleries de Sciences, de Pharmacie et de Médecine = 3 sites et 5 locaux (Bât YE, X, M, L, et Dutrochet).
- Au départ, astreintes uniquement avec les Primates puis obligatoire avec toutes les espèces (réglementaire à partir de 2013) ... Ce qui a impliqué au fil du temps une **augmentation du temps passé sur site**, nous en sommes aujourd'hui à environ 4 heures par journée (8 heures/WE). Ces permanences sont, à ce jour, rémunérées au tarif de 100€ brut/journée.
- **Ce temps passé est parfois plus important** dans le cadre des prestations de service réalisées par la plateforme et qui impliquent la mise en œuvre de gestes techniques (administration de substances, cinétique...) réalisés en dehors des jours ouvrables. Il peut également arriver que des soins particuliers soient réalisés hors heures/jours ouvrables (soirée et jours fériés).
- **Les permanences sont réalisées par tous les personnels** : AI à ATJ... Titulaire ou contractuel au même tarif, ceci a été acté par tous selon le principe : 'à contrainte équivalente, rémunération équivalente'.
- Le tarif journalier (**100€ brut/jour**) n'a pas évolué depuis sa mise en place.
- **Les surfaces à visiter ont évolué au fil du temps** : Bâtiment M au départ (**Primates seulement = RDC 500m²**), puis rajout sous-sol Bâtiment M (500m² supplémentaires), des Bâtiments YE, X et L, rajout ensuite du Bâtiment Bretonneau (U1253), et en 2018, rajout de 500m² dans le bâtiment M. En tout aujourd'hui, **ceci représente aujourd'hui environ 2000m²**.
- **Le nombre d'animaux a, de ce fait, évolué au fil du temps** : plus d'espace, plus d'hébergements, plus d'animaux – Ci-dessous, évolution (en quelques années) des capacités d'hébergement par exemple dans le bâtiment M en Médecine...

Bâtiment M - Médecine	2007-2008 (RDC)	2014 (RDC + Ss Sol)	2018 (rajout 500m ²)
Souris	500	4000	6400
Rats	750	800	1080
Lapins	15	24	24
Primates	3	25	40

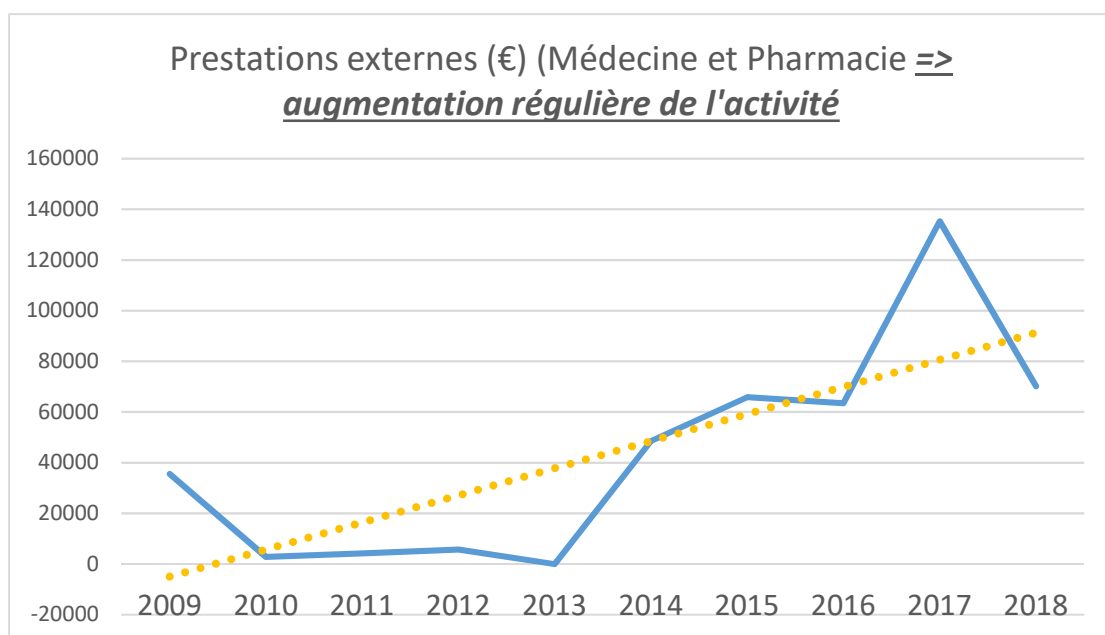
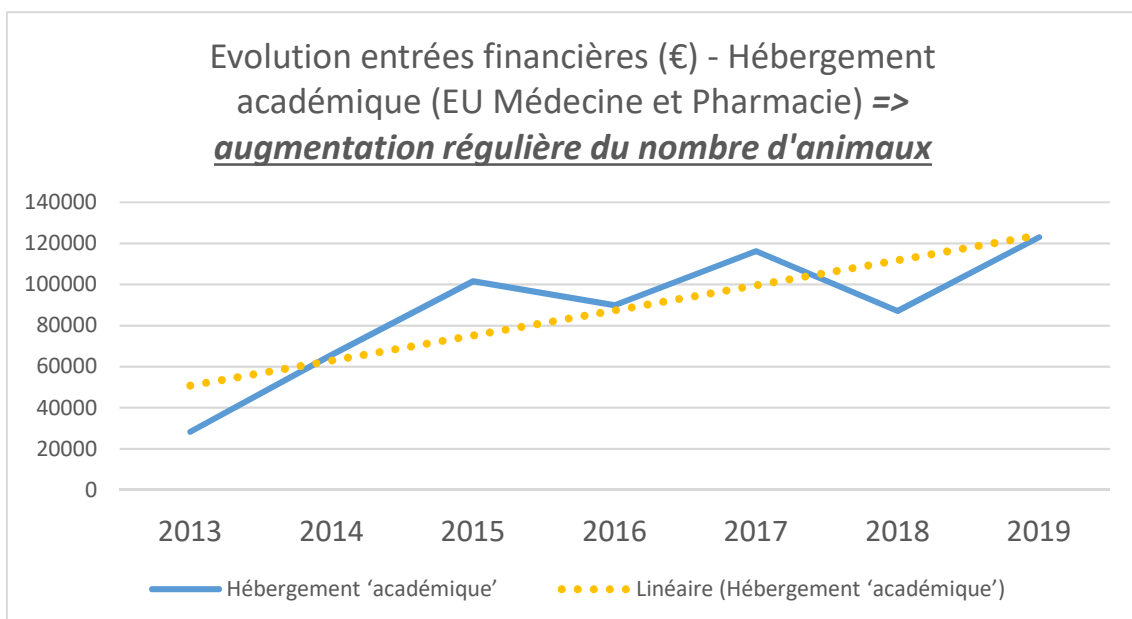
... Et les capacités d'hébergement dans les animaleries de Pharmacie et de Sciences (Chiffres 2014 – Agrément toujours d'actualité)

	Bâtiment YE	Bâtiment X	Bâtiment L (Sciences)
Souris	3500	-	500
Rats	800	-	20

Cobayes	24	-	-
Lapins	-	6	-
Primates	5	9	-
Volailles	-	300 (ou autres espèces - rongeurs)	-

- **Le nombre de prestations a évolué au fil du temps (Médecine et Pharmacie):** Bilans financiers des entrées académiques et des entrées de prestations externes ci-dessous – Qui **signent bien une augmentation régulière de l'activité.**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prestations	35500	2800	4180	5730	-	48618	65920	63432	135300	70200
Hébergement 'académique'	Infos fragmentaires				28260	65725	101537	89840	116300	87110



- **Les permanences sont payées sur fonds propres** : pas de demande d'effort supplémentaire pour le budget de l'Université. Fonds propres générés par le travail des agents qui effectuent les permanences... Et qui ne réclament jamais que les heures supplémentaires générées par les prestations, ou par leur participation à diverses instances réglementaires (Comité d'éthique, Structure chargée du bien-être animal...) leur soient payées ! Il serait dommage de réduire/supprimer cette enthousiasme et cette implication.

Pour conclure : la quantité de travail augmente régulièrement dans les animaleries, il est donc tout à fait normal que les rémunérations évoluent. Je rappelle que certains agents sont contractuels (CDI et CDD), d'autres titulaires. Or les missions de tous sont équivalentes alors que leurs salaires sont différents... Ce qui constitue une inégalité de fait. Evitons d'accentuer cette inégalité, afin que la bonne volonté et l'implication de ces agents soient conservées.

A la réflexion (la mienne !), à la lecture des chiffres ci-dessus et des arguments avancés (pas d'augmentation depuis plusieurs années, augmentation régulière de la charge de travail, fonds propres...), je demande une augmentation du tarif des permanences de 20€ brut par jour (40€/Week-end). Ce qui ne représente qu'une augmentation d'environ 2% par année, en tenant compte de la stagnation du tarif depuis de nombreuses années. Par ailleurs, ceci devra être rétroactif et démarre au 1^{er} janvier 2019, cette demande datant d'environ 2 ans... et l'effet rétroactif ayant été validé par les instances.

NB : Notez que, en support des permanences, des astreintes impliquent les autres agents qui doivent rester joignable au téléphone en cas de problème les week-ends et jours fériés. **Ces astreintes ne sont pas rémunérées.**

L'université de Tours a noué des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur dans le monde, afin de permettre des échanges d'étudiants. Les étudiants sont toutefois tenus de respecter les conditions d'inscription des établissements, et doivent notamment fournir la preuve de leur maîtrise de l'anglais lorsqu'ils partent en particulier en Australie, au Canada anglophone ou aux Etats-Unis. Beaucoup acceptent une simple attestation de niveau délivrée par nos enseignants, d'autres exigent que nos étudiants passent l'un de ces tests coûteux.

Les tests internationalement reconnus comme le TOEFL ou l'IELTS représentent une dépense importante pour nos étudiants, au moment où ils tentent de rassembler les fonds nécessaires pour partir dans de bonnes conditions. Outre le montant du test d'environ 250 euros, les étudiants doivent se déplacer jusqu'à un centre agréé, le plus souvent à Paris.

L'université de Tours propose de financer une partie du coût du test pour les étudiants sélectionnés par la DRI pour une mobilité d'études hors Europe, dans le cadre d'un **accord interuniversitaire** ouvert à plusieurs composantes, vers un établissement exigeant ce test. Un seul examen par étudiant sera financé, à hauteur de 150 euros par étudiant sur le budget de la DRI qui est chargée de la gestion de ces accords. Cette aide constituera un signal fort pour les étudiants, qui pourront privilégier le volet académique à l'aspect financier lors du choix de leur destination d'études. Cette mesure bénéficierait à une quarantaine d'étudiants par an.

Sylvie CROCHET
Directrice des Relations Internationales
Director, International Relations Office

Contexte

L'université de Tours, en partenariat avec l'université d'Angers, organisent depuis septembre 2019 une formation en vue de délivrer un diplôme d'Etat d'Infirmier en pratique avancée (DE-IPA) ayant un grade de Master (arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée). Les inscrits sont des infirmiers ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle. Ils s'inscrivent à l'université de Tours ou d'Angers avec le régime d'inscription de stagiaire de la formation professionnelle continue. Les frais de formation sont de 8400€ pour les deux ans de formation et sont pris en charge par l'employeur de l'inscrit.

Le jury de sélection est composé d'enseignant titulaire des deux universités, mais également de personnels hospitaliers et de libéraux.

Proposition

En application de l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (article 8), le montant des rémunérations des membres de jury de sélection à l'entrée en DE-IPA, ayant le statut de libéraux, est fixé à :

- Analyse préalable du dossier du candidat : 8€ par candidat
- Audition des candidats : 15€/h

Le coût estimé à ce jour serait de 1 468 €